

Compte rendu Conseil Municipal du 16 novembre 2017

TRAVAUX

Extension cantine

En service depuis septembre, les enfants ont plus d'espace et de calme pour manger. La réception des travaux se fera le 21 novembre.

Rue des Manettes et de Cantalausa

L'enfouissement des lignes électriques est terminé sur la zone artisanale. Le revêtement enrobé se fera au printemps.

Traversée du village

Nous avons reçu la notification du Département, nous restons en attente de celle de la CACM. Les devis sont en cours de réalisation pour un début de l'opération au printemps 2018.

Assainissement

Véolia encaissera, pour la commune, la redevance d'assainissement.

Redevance liée à l'abonnement	Tarif
Abonnement	37,00 € HT
Redevance liée au M ³ consommés	
De 0 à 40 M ³	0,00 €
A partir du 41 ^{ème} M ³	0,94 € HT
Redevance liée au M ³ consommés et reversée à Adour Garonne pour la modernisation des réseaux de collecte	
A partir du 1 ^{er} M ³	0,25 €

DECI

Depuis le 10 novembre 2017, la **D**éfense **E**xtériEure **C**ontre l'**I**ncendie a été transférée aux communes. Il convient d'établir une convention avec VEOLIA pour en assurer l'entretien annuel.

Bâtiments communaux

Suite aux demandes et aux attributions de subventions de l'Etat, du Département, et de la Communauté d'agglomération de Castres Mazamet pour les travaux de performance énergétique à la salle des associations, le conseil municipal a retenu la société « Le Fenêtrier » pour réaliser cette opération.

Rue de l'Autan

Présentation de l'aménagement chemin piéton : un chemin sera réalisé avec la plantation d'arbres et arbustes. Le devis réalisé par le SDET a été signé : 6 points lumineux seront mis en place avec une prévision de 60% d'économie sur la consommation.

URBANISME

Taxe aménagement

Le taux de la taxe d'aménagement de 2017 est reconduit pour 2018 pour un montant de 5%.

Parcelle « Biens sans maître »

La municipalité souhaite mettre en œuvre la procédure administrative.

Instruction urbanisme

La convention « Instruction des demandes d'autorisation et actes relatif à l'occupation et l'instruction des sols » avec la Mairie de Castres est renouvelée par l'avenant N°4 pour 2018.

CIMETIERE

Concession cimetière

Les cimetières doivent répondre au principe de neutralité en permettant à toutes les personnes quelle que soit leur religion à être enterrés de la même façon sans distinction religieuse.

AFFAIRES SCOLAIRES

Personnel

Suite à la réorganisation des rythmes scolaires, le planning du personnel de l'école a été réaménagé.

QUESTIONS DIVERSES

Trésorerie Castres Ville

Le comptable du trésor public de Castres Ville demande l'admission en non-valeur des sommes des années 2013 et 2014 portées sur les états présentés. Vote de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor public de Castres Ville.

Location salle des fêtes

A compter du 1^{er} janvier 2018, le tarif de la salle des fêtes sera de :

	Week-end	Semaine	Caution
Valdurenque	240.00	80.00	500.00
Extérieur	420.00	150.00	500.00

Inscription liste électorale

La permanence électorale se fera uniquement sur RDV du 26 au 30 décembre.

Fête de NOEL

Les illuminations de Noël seront allumées du 08 décembre 2017 au 08 janvier 2018.

Pot du nouvel an

Le samedi 06 janvier 2018 à 19H00, l'association « Génération Mouvement » organisera le pot du nouvel an à la Salle des Fêtes.

Incivilités

Pour le bien-être de tous : Mr le Maire rappelle aux propriétaires canins de ramasser leurs déjections. Il en est de même pour tous les détritiques et les bouteilles d'alcool laissés à l'abandon sur les aires engazonnées ou au terrain de foot.